

COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Conseil Municipal du 16 mars 2021

Présents : BONNIER Jacques, DESMARET Sophie, ECOCHARD Pierre, FOURNIER Catherine, GAND Thomas, GROS Francois-Damien, JACQUARD Roland, JUNG Valérie, LAINE Anthony, MARCHAND Claudine, MONNET Brigitte, ROCHET Jean-Louis, ROUCHE Irène

En distanciel : BOZON Annabelle, GUICHARD Nelly, PACOU Isabelle

Absents : BLANCHON Sébastien, HAUBRUGE Christopher, ATRON Marion

Secrétaire de séance : FOURNIER Catherine

Madame la Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Aide sociale exceptionnelle
- Demande d'aide pour toiture photovoltaïque
- Remboursement d'une concession

Pour : unanimité

1. Approbation précédent compte-rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : unanimité

2. Délibération choix des entreprises rénovation bâtiment communal Bonnaud

Madame la Maire rappelle :

Vu la délibération en date du 8 décembre 2020 actant l'opération de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables sur le bâtiment communal de Bonnaud et approuvant le plan de financement prévisionnel ;

Vu la consultation des entreprises en date du 16 février 2021

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 9 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme la maire à signer les marchés publics suivants :

Lots	Entreprises	Montants HT des estimations	Montants HT des offres	Nbr. d'offres
LOT N°01 - MAÇONNERIE	CANIOTTI 39570 MESSIA SUR SORNE	5 100,00 €	5 727,22 €	1
LOT N°02 - COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	SN CHARPENTE 39190 BEAUFORT ORBAGNA	22 500,00 €	21 665,40 €	3
LOT N°03 - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	MENUISERIE COINCENOT 39700 SALANS	9 200,00 €	9 296,60 €	2
LOT N°04 - PLÂTRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFOND	SARL J.M. CHAUVIN 39130 PATORNAY	15 200,00 €	13 338,83 €	1
LOT N°05 - REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE	SARL J.M. CHAUVIN 39130 PATORNAY	4 700,00 €	4 444,70 €	1
LOT N°06 - ÉLECTRICITÉ	SAS JAILLET ELECTRICIEN 39190 COUSANCE	4 900,00 €	3 644,00 €	3
LOT N°07 - CHAUFFAGE ECS	SARL BOLOMIER BURDEYRON 01270 VERJON	2 500,00 €	2 479,00 €	1
LOT N°08 - PHOTOVOLTAÏQUE	HELIOPHOTON 71580 SAVIGNY EN REVERMONT	13 800,00 €	11 863,02 €	1
	TOTAUX HT	77 900,00 €	72 458,77 €	13

Pour un montant total de 72 458.77 € HT.

Pour : unanimité

Le plan de financement actualisé de l'opération est le suivant :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Etude et ingénierie	5 500,00 €
Maçonnerie	5 727.22 €
Charpente bois – couverture – zinguerie	21 665.40 €
Menuiseries intérieures bois	9 296.60 €
Plâtrerie – peinture – faux plafonds	13 338.83 €
Revêtement de sol	4 444.70 €
Electricité	3 644,00 €
Chauffage	2 479,00 €
Toiture photovoltaïque	11 863.02 €
TOTAL HT	77 958.77 €

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité part études	2 750,00 €	50 %
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité part travaux	43 475,26 €	60 %
Conseil départemental	DST Socle sollicitée travaux	14 491,75 €	20 %
Total subventions sollicitées		60 717.01 €	
Autofinancement		17 241.76 €	22 %
Coût HT PREVISIONNEL		77 958,77 €	

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal :

- De retenir la proposition comme décrite ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

Pour : unanimité

3. Délibération choix bureau pour vérifications réglementaires des bâtiments communaux

M. l'Adjoint en charge des bâtiments expose que les ERP sont soumis à des contrôles réglementaires concernant la sécurité électrique et le gaz.

Il propose que la 1^{ère} année, l'ensemble des bâtiments communaux bénéficient de ce contrôle et par la suite seuls les ERP seront concernés.

Plusieurs bureaux d'étude ont été consultés : Apave, Socotec et le bureau Véritas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Socotec pour un montant de 880 euros HT / an.

Pour : unanimité NPPV : 2

4. Adhésion à panneau Pocket : système d'information pour les habitants de Val-Sonnette

Madame la Maire informe le conseil municipal d'un système d'information des habitants via une application nommée « panneau pocket ». Elle permet d'envoyer des informations aux habitants directement sur leur téléphone portable. Il suffit pour les habitants de télécharger l'application sur leur téléphone gratuitement. Cela permettrait de toucher plus de monde pour les informations communales.

La confidentialité est assurée : aucune récolte de données personnelles (100% conforme RGPD),

Pas de création de compte individuel, ni de géolocalisation.

Application gratuite et sans publicité.

Disponible sur tous les supports : smartphone, tablette et ordinateur.

Informations en temps réel : notification envoyée instantanément sur l'écran du téléphone.

C'est l'information qui va vers les habitants !

Le coût pour la commune est de 180 € TTC (tarif des communes de moins de 1000 habitants) par an et une formation de deux heures serait dispensée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à Panneau Pocket
- Autorise Mme la Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Pour : unanimité

5. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner sur la commune déléguée de Vincelles

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu 8 déclarations d'intention d'aliéner sur la commune déléguée de Vincelles dont aucune préemptées en 2020.

6. Attribution d'aide sociale d'urgence

Mme la Maire rappelle que notre commune n'a pas de CCAS. C'est donc le conseil municipal qui peut délibérer sur les aides individuelles qui seront versées par la commune au titre de l'action sociale dès lors que cette intervention a pour objet de satisfaire un besoin de la population.

Elle rappelle que les aides d'urgence sont destinées aux personnes momentanément privées de ressources, dans l'attente de l'ouverture ou du rétablissement des droits aux prestations légales dont elles sont susceptibles de bénéficier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Dit que ces aides d'urgence pourront être accordées sur proposition motivée d'un travailleur social sans examen préalable par la commission sociale, en raison de l'urgence ;
- Dit que le plafond annuel est de 500 €, à raison de 100 € maximum par attribution ;
- Autorise Mme la Maire à effectuer ces aides d'urgence.

Pour : unanimité

7. Délibération concernant une demande d'aide financière au Sidec

Mme la Maire expose au conseil municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection de toiture sur le bâtiment communal de Bonnaud au vu de l'état existant de celui-ci. Dans ce contexte, il est envisagé une installation solaire photovoltaïque sur ce bâtiment communal.

Le montant prévisionnel du projet d'installation solaire photovoltaïque s'élève à 11 863.02 euros HT.

Le montant estimatif de l'aide financière sollicitée auprès du SIDEDEC s'élève à 2 373 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat : 5 700 €
- Conseil départemental : 1 417 €
- SIDEDEC : 2 373 €
- Autofinancement : 2 373,02 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de :

- S'engager à réaliser et financer l'opération ;
- S'engager à respecter les conditions du règlement du Fonds de Concours Toits Solaires du Jura ;
- Solliciter le soutien et la participation financière du SIDEDEC par Fonds de Concours ;
- Autoriser le maire à signer tout document correspondant.

Pour : unanimité

8. Délibération concernant le remboursement d'une concession

Madame la Maire donne lecture du courrier de Mme PARIS Jeannine, adressé à la mairie de Sainte-Agnès concernant son désistement de location d'une cave-urne au cimetière de Sainte-Agnès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- accepte de rembourser la concession de terrain d'une cave-urne d'un montant de 140€ à Mme PARIS Jeannine ;

- autorise Madame la Maire à mandater cette dépense.

Pour : unanimité

9. Informations diverses

- Marquage au sol Paisia

Mme l'Adjointe informe le conseil municipal que les travaux de marquage au sol sur Paisia ont été réalisés.

Elle doit revoir l'entreprise car des pastilles de peinture se sont déjà décollées.

Mme la Maire informe qu'elle a reçu un mot de remerciement du Maire de Rotalier pour la réalisation de ces travaux, notamment pour le « tourne à gauche » qui va sur Rotalier.

- Aides économiques de la Région et de la CCPJ

Mme l'adjointe qui a participé à la sous-commission économique de la CCPJ en fait le bilan : en cette période de crise sanitaire, le Conseil Régional a décidé de mettre en place des aides pour les entreprises, commerçants, artisans. La CCPJ a décidé elle-aussi d'accompagner les acteurs du monde économique de son territoire. Nous sommes en train de rédiger les règlements qui accompagnent ces dispositifs, qui seront proposés au Conseil Communautaire d'avril. Si les élus ont connaissance d'entreprises qui souffrent en cette période difficile, informez-les que la Communauté de Communes peut les aider, soit en les mettant en relation avec le Conseil Régional, soit directement, si elles rentrent, bien sûr, dans les critères, en contactant Florian DERIBLE, à la CCPJ.

- Compte-rendu de la commission Tourisme de la CCPJ par Irène ROUCHE: une animation « Tous Dehors » est prévue le 30 juillet à Val-Sonnette. Par ailleurs l'office du Tourisme s'est engagé dans une démarche qualitative pour obtenir une classification.

La CCPJ souhaite développer les hébergements touristiques de qualité, pour cela elle peut verser des aides aux hébergeurs (cumulables avec celles de la région).

Mise en place au niveau départemental de la « cité des vins » qui relierait 3 sites, dont la Caborde, la maison pécaud à Arbois et la maison de la Haute Seille à Château Chalon. Est évoqué le fait que ces trois sites pourraient être reliés par une piste cyclable.

Le guide découverte sera distribué uniquement aux communes qui en feront la demande.

Site internet : Sera mis en fonction pour l'été. Il recensera les animations de tous les villages et sera mis à disposition gratuitement aux hébergeurs, sous réserve qu'ils se chargent eux même de l'alimenter.

L'aire de camping-car de la Caborde ouvrira en juin 2021.

Enfin, une aide financière de la CCPJ aux communes est possible pour la mise en valeur des sites, si celles-ci s'engagent, en contrepartie, à assurer l'entretien de ceux-ci.

- Mme la Maire informe les membres de la commission sociale qu'un rendez-vous « analyse des besoins sociaux » aura lieu mercredi 07/04/2021 à 14h00 à la mairie de Val Sonnette.

- Mme la Maire informe le conseil municipal de l'évaluation du nombre d'habitants de plus de 75 ans non vaccinés qui sera faite, si possible, avant le 18 mars. En fonction du nombre de personnes concernées, des séances supplémentaires pourraient être mises en place sur le centre de Cousance.

- Compte-rendu de la commission Petite Enfance de la CCPJ par Anthony LAINE : Des travaux d'étanchéité sur la toiture de l'école de Vincelles sont prévus.

Inquiétude au sujet des impayés (environ 10% du montant de la facturation, avec des notes qui montent jusqu'à 5000 €).

Une réflexion sur les tarifs est en cours avec une étude comparative sur les centres alentours. Par ailleurs à compter de septembre, la facturation ne devrait plus se faire par séquence mais au temps réel (par tranches de 15 minutes)

Carte scolaire : 1 fermeture envisagée à Cousance. 2 ouvertures à Saint-Amour et Beaufort.

Attention, il faut être vigilant car on constate une fuite d'élèves vers le privé (à cause des rythmes scolaires ?)

- Renouée du Japon : Thomas GAND rapporte que lors de la dernière réunion à laquelle il a assisté, l'éco pâturage par les chèvres a été mis en avant comme une solution efficace (notamment sur les jeunes pousses, inférieures à 40 cm).

- Employés communaux : Jean-Louis ROCHET demande si les employés ramassent les déchets qui sont sur les talus avant de passer la débroussailleuse afin de ne pas les disperser dans la nature. M. l'Adjoint en charge des personnels techniques indique que cela est fait pour les passages de débroussailleuse, mais pas quand ils emploient le gyrobroyeur.

Certains élus évoquent la possibilité d'organiser une journée citoyenne type « nettoignons la nature »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 40